

SYNDICAT MIXTE POUR L'ELABORATION
DU SCOT DE L'AIRE GAPENÇAISE

**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU
CONSEIL SYNDICAL DU 10 DECEMBRE 2020**

(Vu l'article L.2121-25, applicable par renvois des articles L.5711-1 et L.5211-1 et du Code Général des Collectivités Territoriales)

Etaient présents ou représentés :

Communauté de Communes Buëch-Dévoluy : BONNARDEL Jérôme, BOURGAT Michel, BRIOULLE Jean-Pierre, DE BONNAULT Marie-José (*), GILARDEAU Christian, IDELOVICI Richard, OSINGA Sandrine, ROGOU Marie-Paule représentée par GILARDEAU Christian (pouvoir), SELLIER Jacques.

Communauté de Communes du Champsaur-Valgaudemar : BASSET Florence (*) suppléante de MOREL Christian, BEAUDOIN Gérard, BICAIS Jean-Jacques, BLACHE Jean-Luc, BONNABEL Eveline, DESSEIN Aurélie (*), REY Antony suppléant de ESCALLE Jean, ARMELIN Martine suppléante de GARCIN Bernard, MACLE Josiane, PY Martine, RAYNE Jean-Michel, ROUSTANG Benoît, SARRAZIN Bruno.

Communauté de Communes Serre-Ponçon Val d'Avance : CLAUZIER Élisabeth, ESTACHY Jean-François (*), PIFFETEAU Franck suppléant de FEUILLASSIER Béatrice, KUENTZ Adèle, PONS Julien, REYNAUD Laurent (*), SOLOMIAC Florence, TAIX Marie-Laure.

Communauté d'Agglomération Gap-Tallard-Durance : AILLAUD Jean-Baptiste (*), BROCHIER Jean-Louis (*), VINOT Philippe suppléant de ALLEC Patrick, ALLEGRA Francesco, LAZARO Marie-Christine suppléante de ARNAUD Jean-Michel, WARIN Gérard suppléant de AYACHE Serge, BOUTRON Claude, BUTZBACH Pimprenelle, CHENAVIER Gérald suppléant de COMBE Hervé, DUGELAY Denis, GRIMAUD Roger, MOSTACHI Ginette, MULLER Christian, ODDOU Rémy, VAN WONTERGHEM Christian.

() élus arrivés en cours de séance, avant le module de formation.*

Etaient absents ou excusés :

Communauté de Communes Buëch-Dévoluy : ACANFORA Christiane, AQUINO Roger, BARTHELEMY Monique, BONIN Vivien, CONTOZ Jean-François, FRANCOU Jacques, FROGET Alain, LAURENS Jean, RICOU CHARLES Michel, ROUSSEAU Jean, VERBAUWEN Marie-Josèphe.

Communauté de Communes du Champsaur-Valgaudemar : ACHIN Richard, BELLON Marie, BERNARD Julie, BOYER Christophe, CARLUE Ivan, CATINOT Simon, COLLE Jean-Pierre, COLLIN François, DABAT Marc, DISDIER Christophe, DUMAS Christian, GINSBERG RIGAUD Catherine.

Communauté de Communes Serre-Ponçon Val d'Avance : ARNAUD Rolland, BONNAFFOUX Joël, BORRELLY Alexandre, BOURGADE Béatrice, CHEVALIER Florence, LEFORT Dominique, SARRET Jean, SAUNIER Clémence.

Communauté d'Agglomération Gap-Tallard-Durance : COSTORIER Rémi, DIDIER Roger, GAY-PARA Michel, GRENIER Maryvonne, HUBAUD Christian, JOUBERT Claudie, LOUCHE Frédéric.

Les autres personnes présentes qui n'ont pas pris part aux votes :

B. PARENT, Directeur de l'Agence d'Urbanisme de la Région Grenobloise,
C. BUEVOZ, chargée d'études Territoires à l'Agence d'Urbanisme de la Région Grenobloise,
P. COUILLENS, juriste à l'Agence d'Urbanisme de la Région Grenobloise,
S. GALLES, chargé de mission en urbanisme au SCoT,
P. SAUTY, chargé de mission SIG-Observation au SCoT,
L. NIVOU, chargée de mission Transition énergétique au SCoT.

Ordre du jour de la séance :

- ✓ Approbation du procès-verbal du Conseil syndical du 22 octobre 2020 ;
- ✓ Délibération pour approuver et autoriser le Président à signer l'avenant au « CRET 2e génération » du territoire Gapençais ;
- ✓ Module de formation sur « les Outils de l'aménagement », en partenariat avec l'Agence d'Urbanisme de la Région Grenobloise ;
- ✓ Questions diverses.

VERIFICATION DU QUORUM ET DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

M. le Président remercie les délégués qui participent à ce Conseil syndical, réalisé en visioconférence. Il rappelle que pendant la durée de l'état d'urgence sanitaire, le quorum nécessaire pour toute réunion de l'organe délibérant du syndicat mixte du SCoT est fixé au tiers des membres, et non plus à la moitié. Il constate que le quorum est atteint.

Il est procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire parmi les membres du Conseil Syndical : Monsieur Jérôme BONNARDEL, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

APPROBATION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL SYNDICAL DU 22 OCTOBRE 2020

Le Procès-verbal du conseil syndical du 22 octobre 2020 est approuvé à l'unanimité.

SIGNATURE DE L'AVENANT N°1 AU CONTRAT D'EQUILIBRE TERRITORIAL 2019-2021 CONCLU ENTRE LA REGION PACA ET LE TERRITOIRE GAPENCAIS

Lors de la séance du 16 mai 2019, le Conseil syndical du SCoT approuvait le CRET 2019-2021 conclu entre la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et le Territoire du Gapençais, et autorisait le Président du Syndicat mixte à signer ce contrat. Le Président du Syndicat mixte du SCoT de l'Aire Gapençaise est en effet co-signataire du CRET, aux côtés du Président du Conseil Régional et des Présidents des quatre intercommunalités de l'Aire Gapençaise.

L'avenant n°1 porte sur la revoyure à mi-parcours du CRET « Territoire du Gapençais », en application de l'article 6 du contrat initial. Il a pour objet de modifier la programmation initialement prévue en annexe 2 du contrat. L'avenant comprend le nouveau tableau de synthèse de la programmation, composée de 34 opérations.

Le Conseil syndical décide, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **d'approuver les termes de l'avenant n°1 au CRET 2019-2021 « Territoire du Gapençais », dont un exemplaire sera annexé à la délibération,**
- **d'autoriser le Président du Syndicat mixte du SCoT à signer l'avenant n°1 au CRET 2019-2021 « Territoire du Gapençais ».**

MODULE DE FORMATION SUR « LES OUTILS DE L'AMENAGEMENT »

M. le Président indique qu'il a souhaité, en cette période de confinement liée à la crise sanitaire, proposer aux élus membres du Syndicat mixte des formations en format court via visioconférences.

Les deux premiers modules étaient à destination des membres du Bureau syndical, sur des sujets directement liés à la compétence déléguée au Bureau en matière d'avis sur les documents d'urbanisme.

Le module 3 sur "les Outils de l'aménagement", destiné à l'ensemble des délégués syndicaux, a été inscrit à l'ordre du jour de ce Conseil syndical. Il s'agit de présenter les outils à disposition des collectivités en matière d'aménagement et de planification, notamment au travers des Plans Locaux d'Urbanisme. Les outils présentés seront illustrés d'exemples territoriaux. Ce module de formation est présenté en partenariat avec l'Agence d'Urbanisme de la Région Grenobloise (AURG).

M. le Président cède la parole à M. Benoît PARENT, Directeur de l'AURG, qui présente l'Agence d'urbanisme et ses modalités d'intervention auprès du Syndicat mixte du SCoT et de ses collectivités membres.

La parole est ensuite donnée aux chargés de mission du SCoT et de l'AURG, qui présentent le module de formation. Les échanges entre les membres de l'assemblée sont assurés au travers des modalités permises par la visioconférence (prise de parole, fil de discussion).

Une fois l'ordre du jour épuisé, le Président lève la séance.